

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 21 septembre 2020 à 20h
Maison Commune, 55 rue Principale

Par convocations individuelles adressées le 15 septembre 2020 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 21 septembre 2020. Monsieur le Maire propose d'annuler le point 7 initialement prévu à l'ordre du jour (*approbation d'un contrat de fourniture d'électricité*) et d'en rajouter un autre concernant un complément aux tarifs de l'école de musique. Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020
3. Communications du Maire
4. Rapport de commissions
5. Finances : décision modificative n°1
6. Finances : transfert du droit à présentation de projets relevant du fonds de solidarité communale au bénéfice de la Communauté de Communes.
7. Finances : tarifs de l'école de musique - complément
8. Travaux : avenants aux marchés de travaux Mairie-Annexe
9. Travaux : avenant aux marchés de travaux Périscolaire 3-6 ans
10. Urbanisme : acquisition de parcelles
11. Urbanisme : vente d'une parcelle
12. Urbanisme : échange de terrains
13. Scolaire – périscolaire : approbation d'une convention de gestion
14. Chasse : demande de résiliation d'un bail pour un lot communal
15. Rapport annuel 2019 relatif à la gestion des déchets
16. Compte-rendu d'activités R-GDS 2019
17. Compte-rendu d'activités ES 2019
18. SFR-Numéricable : rapport d'activités 2019
19. Points divers

L'an deux mil vingt, le lundi vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal, à la Maison Commune, 55 rue Principale

Etaients présents :

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, M. Thibaut DORSCHNER, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, M. Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL.

Absents excusés avec pouvoir

- Mme Fabienne ANTHONY, pouvoir à Mme Michèle NAVE
- M. Claude KERN, pouvoir à M. Maxime KERN
- Mme Carole METZ, pouvoir à Mme Paola DI MICHELE

Absent excusé sans pouvoir

- M. Philippe SCHILLING

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour cette première réunion du Conseil Municipal dans la nouvelle Maison Commune. Mme Emmanuelle PARISSE est nommée secrétaire de séance.

1) Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021

Comme chaque année, et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, les communes de Gries et Kurtzenhouse doivent établir pour 2021 une liste préparatoire de jurys d'assises du Département. Le nombre de jurés est fixé par arrêté à 9 pour les deux communes, 6 pour Gries et 3 pour Kurtzenhouse. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2021.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort par Mme Sabrina KIMMICH, conseillère municipale, en présence de M. Eddy VOLTZENLOGEL, 1^{er} adjoint au Maire de Kurtzenhouse, dûment mandaté :

- M. ARNOLD Olivier, né le 05/11/1972 ; 28 route de Weyersheim à Kurtzenhouse
- M. RICK Vincent, né le 19/05/1977 ; 4 rue des Lilas à Kurtzenhouse
- Mme HAMMER née BAUER Gabrielle, née le 25/02/1959 ; 10 route de Weyersheim à Kurtzenhouse

- Mme LAEUFER Denise, née le 20/11/1960 ; 51 rue de Bischwiller à Gries
- M. WEISS Raymond, né le 13/02/1966 ; 14 rue Neuve à Gries
- Mme DANZ née BECHET Evelyne, née le 30/12/1963 ; 18 rue des Prés à Gries
- Mme HOFF Anita, née le 08/02/1968 ; 54 rue Principale à Gries
- M. KALKOUL Morad, née le 06/06/1970 ; 1B, rue des Briques à Gries
- Mme MEISSNER née LEMMEL Clarisse, née le 07/12/1960 ; 36 rue Principale à Gries

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

3) Communications du Maire

Agenda

Samedi 11 juillet	10h	Visite du rucher du Waldeck à Weitbruch
Mardi 14 juillet	10h30	Cérémonie au Monument aux Morts
Mercredi 15 juillet	19h	Réunion Amicale des Maires Canton de Brumath
Mercredi 22 juillet	19h	Commission Environnement et Développement Durable
Jeudi 23 juillet	19h	Réunion et repas du CIJ à l'ELF
	19h30	Réunion du CCAS
Vendredi 24 juillet		Sortie des bénévoles de la bibliothèque au Musée Lalique
Mardi 04 août	17h	Réunion avec l'ES sur les tarifs règlementés (janvier 2021)
Mercredi 11 août	19h30	AG du FC Gries à la salle des Fêtes de l'ELF.
Mercredi 12 août	09h	Commission Fleurissement, tournée à vélo maisons fleuries
Dimanche 16 août	10h	Fête du Tennis Club (initiation, jeux, tournois)
Mardi 25 août	19h	Commission Environnement et Développement Durable
Vendredi 28 août	18h	Réunion PETR (<i>Pôle d'Equilibre Territorial et Rural</i>) Haguenau
Lundi 31 août	08h	Pré-rentrée des enseignants
Mardi 1 ^{er} septembre	08h	Retrénée scolaire
Vendredi 4 septembre	19h	Assemblée Générale du BCGO
	20h15	Assemblée Générale de la Lutte
Samedi 5 septembre	10-17h	Portes ouvertes de l'école de musique

Dimanche 6 septembre	10h	Assemblée Générale de la MMG à l'annexe de la Mairie
Mercredi 9 septembre	19h	Réunion de l'Amicale des Maires du Canton de Brumath
	19h	Inscriptions à l'école de musique
Lundi 14 septembre		Rentrée de l'école de Musique
Mercredi 16 septembre	18h	Réunion du Conseil Municipal des Enfants
	20h	Réunion de la Commission Communale de la Chasse
Jeudi 17 septembre	09h	Réunion des DGS de la CCBZ
	17h30	Réunion optimisations foncières Weitbruch et Kurtzenhouse
Samedi 19 septembre	09h	AG de l'Association des Communes forestières d'Alsace à Wangenbourg-Engenthal
	10h	Réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes
Lundi 21 septembre	19h15	Commission des Finances
	20h	Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

Section 42 n° 988/77 et 989/77	16, rue des Hirondelles	Surface : 17a 16ca	Prix : 176 190.48 €
Section 2 n° 185/15	10, rue des Briques	Surface : 6a 00ca	Prix : 425 000.00 €
Section 11 n° 475/114	6, Impasse du Tilleul	Surface : 5a 98ca	Prix : 279 000.00 €
Section 8 n° 62	14-14A, rue de Bischwiller	Surface : 11a 36ca	Prix : 210 000.00 €
Section 8 n° 147/32	3, rue de Bischwiller	Surface : 1a 91ca	Prix : 120 000.00 €

4) Rapports de commission

De nombreuses commissions municipales se sont réunies depuis le 10 juillet dernier, les compte-rendu ont été envoyés aux conseillers municipaux avant la séance.

- Commission « **Environnement et développement durable** » le 22 juillet
- Réunion « **CCAS** » du 23 juillet
Points importants : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 ; affectation du résultat ; vote du budget 2020 ; attributions de subventions ; adhésion à l'ESCAL ; aide sociale.
- Commission « **Fleurissement** » du 12 août
Points importants : tournée à vélo du jury du fleurissement
- **Conseil Municipal des Enfants** le 16 septembre
Points importants : rappel de la charte et du fonctionnement, inauguration de la mairie et de la maison commune le samedi 17/10, retour les travaux entamés avant le confinement, logo du CME, jardin écologique
- Commission communale « **Chasse** » le 16 septembre
Points importants : situation des dégâts occasionnés par les sangliers aux cultures agricoles, demande de résiliation d'un bail pour un lot de chasse communal
- Commission « **Finances** » le 21 septembre
Points importants : points inscrits au Conseil Municipal

Le **CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de ces rapports.

5. Budget 2020 : décision modificative n°1

M. le Maire Eric HOFFSTETTER soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2020 avec des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1/2020					
DÉPENSES		DM 1	RECETTES		DM 1
SECTION INVESTISSEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
020	Dépenses imprévues	-39 900,00	1323	Département - Subvention création structure périscolaire	19 241,28
2111	Achat de terrains chemin de Haguenau	-6 100,00			
2184	Création d'une structure périscolaire 3-6 ans	-8 000,00	1328	CAF - Subvention création structure périscolaire	13 000,00
21318	Création d'une structure périscolaire 3-6 ans	-15 000,00			
2313	Création d'une structure périscolaire 3-6 ans (+15000€ arch	159 000,00	13248	Autres collectivités (commune de Kurtzenhouse)	4 000,00
2118	Aménagement autres terrains	-12 000,00			
21318	Travaux bâtiments publics	-5 000,00			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00			
2184	Achat de mobilier	-1 318,72			
2188	Achat de matériel	-5 000,00			
2313	Construction d'un abri pour l'atelier	-700,00			
2313	Raccordement au réseau gaz église protestante	1 560,00			
2313	Périscolaire rue du Presbytère (solde marché)	1 700,00			
2313	Construction d'un abri pour école maternelle	2 000,00			
2138 - 070	Réaménagement de la mairie (maitrise d'oeuvre)	-15 000,00			
2313 - 070	Réaménagement de la mairie (travaux)	-25 000,00			
	TOTAL	36 241,28		TOTAL	36 241,28
SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION FONCTIONNEMENT		
611	Contrats de prestations de service (numérisation EC)	15 000,00	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	3 000,00
615232	Entretien et réparation des réseaux	5 000,00	7318	Autres impôts locaux (rôles supplémentaires)	965,00
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00	74121	Dotations de solidarité rurale	667,00
6226	Honoraires	1 000,00	74127	Dotations nationales de péréquation	89,00
6257	Réceptions	3 000,00	7482	Compensation pour perte de taxes additionnelles	9 368,00
6688	Autres charges financières	100,00	74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	1 913,00
6714	Bourses et prix	1 000,00	74834	Etat - Compensation exonération taxes foncières	62,00
			74835	Etat - Compensation exonération taxe d'habitation	2 036,00
			7788	Produits exceptionnels divers (assurance)	8 500,00
	TOTAL	26 600,00		TOTAL	26 600,00

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER

Vu la proposition de la Commission des Finances du 21 septembre 2020

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **DE VOTER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 telle que détaillée dans le tableau ci-avant
- **DE DONNER** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

6. Contrat départemental de développement territorial et humain : transfert du droit à présentation de projets relevant du Fonds de solidarité communale au bénéfice de la Communauté de communes

Le Fonds de solidarité communale, intégré aux contrats départementaux de développement territorial et humain, conduit le Département du Bas-Rhin à accompagner financièrement des projets communaux indispensables à la vie locale et éligibles à un règlement d'intervention, dont la voirie, l'eau, l'assainissement, l'éclairage public, ... Une intervention financière, calculée en fonction de la masse des travaux éligibles et du taux modulé, plafonnée à 100.000 €, peut être sollicitée dans ce cadre.

Le règlement des modalités de gestion du Fonds, a été modifié en juillet 2020 par l'Assemblée départementale, afin de contribuer à la relance de l'activité suite à la crise sanitaire. Deux projets peuvent ainsi être présentés par chaque commune au titre du nouveau mandat municipal, moyennant une demande à adresser au Département avec une délibération d'ici le 30 septembre, délai de rigueur. Un premier dossier de subvention a été déposé par la commune pour les travaux périscolaire à l'école maternelle, avec une demande à hauteur de 97 K€.

Les compétences voirie, eau et assainissement ayant été transférées à la Communauté de communes, il est envisageable de délibérer pour permettre un transfert au bénéfice de celle-ci du droit à présentation d'opérations nouvelles projetées dans la Commune, décidées dans le cadre du nouveau mandat.

Le projet d'aménagement de la rue du Stade a été retenu en concertation avec la Communauté de communes pour un coût total de travaux subventionnables de 484 200 € HT.

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER

Vu la proposition de la Commission des Finances du 21 septembre 2020

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **DE DONNER SON ACCORD** pour faire bénéficier la Communauté de communes de la Basse-Zorn du Fonds de solidarité communale pour l'opération susvisée
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer toutes pièces correspondantes.

7. Tarifs 2020-2021 de l'école de musique - complément

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'année 2020-2021 de l'école de musique. La rentrée a eu lieu le 14 septembre, avec 67 personnes inscrites à ce jour, soit le même nombre que pour l'année dernière. Les cours individuels d'instrument durent normalement 30 mn. Depuis la rentrée, plusieurs élèves ont demandé la possibilité d'avoir une durée de cours de 45 mn au lieu des 30 habituelles.

La commission des Finances a accepté de mettre en place cette option et a proposé un tarif trimestriel de 60 € pour les enfants et de 80 € pour les adultes.

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER

Vu la proposition de la Commission des Finances du 21 septembre 2020

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **DE FIXER** à 60 € supplémentaire par trimestre l'option de 45 mn de cours pour les enfants
- **DE FIXER** à 80 € supplémentaire par trimestre l'option de 45 mn de cours pour les adultes

PRESTATION	Tarif trimestriel 2020/2021
1 enfant par famille	148 €
2 enfants par famille	252 €
3 enfants par famille	323 €
4 enfants par famille	382 €
Instrument seul sans solfège	91 €
2ème instrument	41 €
Éveil musical par enfant	55 €
Adulte	184 €
Option Cours 45 mn enfant	60 €
Option Cours 45 mn adulte	80 €
Frais fixes pour les extérieurs	25 €
Adulte + enfant de la même famille	Réduction 10%

- **DE FIXER** les salaires des professeurs et du directeur tel que prévu à la grille indiciaire de la fonction publique,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention avec l'ADIAM.

8. Travaux : avenants aux marchés de travaux de restructuration de la Mairie et de la construction de l'annexe

M. le Maire présente des avenants au marché de travaux en cours pour des travaux supplémentaires revêtant un caractère imprévisible et des régularisations pour des prestations non réalisées.

Lot 15 : Menuiserie intérieure bois - Entreprise ROHMER - AVENANT N° 5

Prise en compte de prestations prévues au marché non réalisées

Montant HT du marché initial : 83 782.78 €

Montant HT de l'avenant n° 1 : 5 769.00 € (% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 6.88 %)

Montant HT de l'avenant n° 2 : 1 426.00 € (% d'écart introduit par l'avenant n° 2 : + 1.70 %)

Montant HT de l'avenant n° 3 : 1 555.00 € (% d'écart introduit par l'avenant n° 3 : + 1.86 %)

Montant HT de l'avenant n° 4 : 922.00 € (% d'écart introduit par l'avenant n° 4 : + 1.86 %)

Montant HT de l'avenant n° 5 : - 7 519.34 € (% d'écart introduit par l'avenant n° 5 : - 8.97 %)

Nouveau montant HT du marché : 85 935.44 €

Lot 19 : Peinture - Entreprise DECOPEINT - AVENANT N° 1

Prise en compte de prestations prévues au marché non réalisées

Montant HT du marché initial : 35 988.82 €

Montant HT de l'avenant n° 1 : -2 700.00 € (% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : - 7.50 %)

Nouveau montant HT du marché : 33 288.82 €

Considérant que ces travaux supplémentaires qui font l'objet de ces avenants sont de même nature que celles du marché initial et ne remettent pas en cause son économie générale,

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2122-21

Vu le Code des marchés publics

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » du 21 septembre 2020

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au BP 2020.

9. Travaux : avenants aux marchés de travaux du périscolaire 3-6 ans à l'école maternelle

M. le Maire présente des avenants au marché de travaux en cours pour des travaux supplémentaires revêtant un caractère imprévisible et des régularisations pour des prestations non réalisées

Lot 05 : Menuiseries extérieures alu et fermeture - Entreprise BATIVITRE - AVENANT N° 1

Pose d'une double porte aluminium en remplacement d'un châssis ouvrant à un vantail ; mise en place de grilles d'aération sur une porte existante

Montant HT du marché initial : 16 028.00 €

Montant HT de l'avenant n° 1 : 2 385.90 € (% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 14.88 %)

Nouveau montant HT du marché : 18 413.90 €

Lot 12 : Electricité, courants faibles - Entreprise SCHORO - AVENANT N° 1

Création d'une liaison vers le tableau général et régularisation en plus et en moins de la fourniture et pose d'appareillages divers.

Montant HT du marché initial : 8 500.00 €

Montant HT de l'avenant n° 1 : 739.76 € (% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 8.70 %)

Nouveau montant HT du marché : 9 239.76 €

Considérant que ces travaux supplémentaires qui font l'objet de ces avenants sont de même nature que celles du marché initial et ne remettent pas en cause son économie générale,

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2122-21

Vu le Code des marchés publics

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » du 21 septembre 2020

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au BP 2020.

10. Acquisition de parcelles rue de la Paix

M. Patrick SIMON, adjoint au Maire, expose qu'afin de créer une rue qui reliera la rue de la Paix aux futurs lotissements, la commune souhaite acquérir à titre gratuit un certain nombre de parcelles appartenant à plusieurs propriétaires privés comme énumérées ci-après : Section 42, parcelles 745 et 747 ; 482 et 488 ; 418, 420 et 422 ; une partie de la n° 750 ; 427.

D'autre part afin de faciliter l'aménagement de cette rue, les parcelles Section 42 n° 750 et 638 ont été redécoupées suite au procès-verbal d'arpentage n° 1193 E de la façon suivante :

La parcelle section 42 n° 750 devient :

- section 42 n° 1004 de 5.83 ares appartenant à un propriétaire privé
- section 42 n° 1005 de 0.30 ares qui sera cédée par ce propriétaire privé à la Commune.

La parcelle section 42 n° 638 devient :

- section 42 n° 1006 de 13.03 ares appartenant à un propriétaire privé
- section 42 n° 1007 de 0.12 ares qui sera cédée par ce propriétaire privé à la Commune.

Vu l'article L2122-21 (alinéa 7) du Code général des collectivités territoriales,

Entendues l'exposé de Monsieur Patrick SIMON, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'acquisition des terrains cadastrés Section 42 n° 418 – 420 – 422 – 427 – 483 – 488 – 745 – 747 – 1005 et 1007.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition de terrains ;
- **DE CHARGER** l'étude notariale de Maître Valérie BIRY pour la rédaction de l'acte de cessions et de toutes les pièces afférentes.

11. Vente d'une parcelle

M. Patrick SIMON, adjoint au Maire, expose que la commune souhaite vendre la parcelle Section 42 n° 1003, d'une superficie de 1.02 ares, issue du procès-verbal d'arpentage n°1192J, aux propriétaires de la parcelle voisine Section 42 n°965, au tarif de 500 € l'are.

*Vu l'article L2122-21 (alinéa 7) du Code général des collectivités territoriales,
Entendues les explications de Monsieur Patrick SIMON, adjoint au Maire,*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la vente du terrain situé « Im Talloch », d'une surface de 1.02 ares, cadastré Section 42 n° 1003 résultant de l'arpentage n° 1192 J, au tarif de 500 € l'are ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires, compromis de vente et acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes ;
- **DE CHARGER** les propriétaires de prendre contact avec l'étude notariale de Maître Valérie BIRY pour la rédaction du compromis de vente, de l'acte authentique, et de toutes les pièces afférentes.

12. Echange de terrains

M. Patrick SIMON, adjoint au Maire expose que par délibération en date du 10 décembre 1984, dans le cadre de l'aménagement de la rue du Traîneau, la commune de Gries a décidé de céder à un propriétaire privé la parcelle section 16 n° 355/19 de 5.72 ares contre les parcelles section 16 n° 253 et 49 du propriétaire privé.

Cependant, le PV d'arpentage qui devait scinder la parcelle section 16 n°19 de la commune en deux n'a jamais été enregistré. Ainsi, afin d'officialiser cet échange de terrain, un nouveau PV d'arpentage a été effectué par le Cabinet Baur pour scinder cette parcelle en deux : parcelle section 16 n° 558 d'une superficie de 5.72 ares pour cédée au propriétaire et parcelle section 16 n° 557 d'une superficie de 12.66 ares restant la propriété de la commune de Gries.

En échange de la parcelle Section 16 n° 558, d'une superficie de 5.72 ares, issue du procès-verbal d'arpentage n°1191 N, les héritiers du propriétaire privé céderont les parcelles Section 16 n° 253 (de 1.87 ares) et 415 (de 0.54 ares).

*Vu l'article L2122-21 (alinéa 7) du Code général des collectivités territoriales,
Entendues les explications de Monsieur Patrick SIMON, adjoint au Maire,*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'échange du terrain communal Section 16 n° 558, issu de l'arpentage n° 1191 N, d'une surface de 5.72 ares, avec les terrains Sections 16 n°253 et 415, d'une surface totale de 2.41 ares appartenant aux héritiers du propriétaire privé.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires, acte d'échange ainsi que toutes les pièces afférentes ;
- **DE CHARGER** l'étude notariale de Maître Valérie BIRY pour la rédaction de l'acte d'échange et de toutes les pièces afférentes.

13. Convention avec l'ALEF

Depuis 2008, la commune a signé une convention avec l'ALEF pour la gestion de la structure périscolaire et de l'accueil de loisirs. La convention existante est venue à échéance le 31 août dernier. Il est proposé une nouvelle convention avec l'ALEF pour 3 années supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2020, avec une année de plus en option. Les conditions de l'ancienne convention sont reconduites, avec l'insertion du fonctionnement de l'accueil pour les enfants de 3 à 6 ans, qui est opérationnel depuis la rentrée.

Entendues les explications de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention pour l'accueil périscolaire et l'ALSH pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2020,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

14. Demande de résiliation d'un bail pour un lot communal de chasse

La commune de Gries dispose de 3 lots de chasse communale, qui sont en location depuis le 2 février 2015 jusqu'au 1^{er} février 2024. Les lots ont été confiés en 2014 par des transactions de gré à gré sur la base d'un cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin, établi par le Préfet.

Les lots 1 et 3 ont été attribués à l'Association « Les Amis de la Chasse et de l'Environnement » et le lot 2 à « l'Association de Chasse Communale du Ried Nord » (ACCRN). Le lot de chasse n°2 est loué au-delà de la ligne SNCF sur une surface de 298 hectares pour un loyer de 7 800 € par an.

Par courrier recommandé daté du 27 juillet 2020, M. Thomas MENDLER, représentant l'ACCRN, demande la résiliation du bail de chasse au 2 février 2021, suite à la pandémie Covid-19 et s'appuyant sur plusieurs articles du cahier des charges des chasses communales 2019-2024 (article 3-2 du titre II et article 37-3).

Il est indiqué que « le locataire peut obtenir soit une diminution du loyer, soit la résiliation du bail en cas de catastrophes écologiques ou sanitaires reconnues au niveau ministériel ou préfectoral, qui pourraient intervenir, et serait de nature à le priver de tout ou majeure partie de la possibilité de chasser ».

Il appartient au Conseil Municipal de décider de l'acceptation ou du refus de cette demande de résiliation dans un délai de 2 mois après réception de la demande et après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Par ailleurs, la commission communale de la chasse, réunie le 16 septembre 2020 a étudié la question des dégâts de sangliers très présente sur notre territoire. La commission « dégâts » pilotée par l'Etat et associant les acteurs concernés, a préconisé en juin que les communes mettent en demeure le locataire de chasse conformément au cahier des charges type de réduire drastiquement les populations de sangliers afin de faire diminuer de manière significative les dégâts sur les cultures avoisinantes. Cette demande a été réitérée lors de la commission du 16 septembre.

Vu l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la période de location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2014 approuvant la constitution et le périmètre des lots de chasse, le mode de location et les conditions particulières

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2014 approuvant les conventions de gré à gré et fixant le prix annuel des locations ;

Vu la convention de gré à gré entre la commune de Gries et l'Association de Chasse Communale du Ried Nord, signée le 24 octobre 2014 ;

Vu le courrier de Monsieur Thomas MENDLER, titulaire du lot de chasse communale n°2, en date du 27 juillet 2020, demandant la résiliation du bail de chasse au 2 février 2021,

*Vu l'avis de la Commission Consultative de Chasse Communale en date du 16 mars 2020 :
Entendues les explications de M. le Maire*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **DE REFUSER** la demande de résiliation du bail de chasse au 2 février 2021 tel que demandé par l'ACCRN dans son courrier du 27 juillet 2020 ;

- **DE METTRE EN DEMEURE** l'Association Communale de Chasse du Ried Nord, conformément au cahier des charges type, afin de réduire drastiquement les populations de sangliers et de faire diminuer de manière significative les dégâts sur les cultures avoisinantes ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à ce dossier.

15. Rapport annuel « élimination des déchets » de la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour l'année 2019

Ce rapport a été transmis par mail aux conseillers avec les convocations au Conseil Municipal.

Ordures ménagères et collecte sélective

- La collecte des ordures ménagères résiduelles est hebdomadaire et tous les 15 jours pour les déchets recyclables. Confiée à SITA Alsace entre 2013 et 2019, la collecte a été confiée à partir de cette année à l'entreprise SUEZ sur appel d'offres passé en groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
- Le traitement est assuré par le SMITOM de Haguenau-Saverne auquel la CCBZ est adhérente. Ce traitement est assuré par incinération à l'usine de Schweighouse.
- 2 518 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2019 + 1 168 tonnes de déchets recyclables. En moyenne, les particuliers ont réalisé 18.89 levées en 2019. Chaque habitant de la CCBZ a produit en 2019 en moyenne 145 kg d'ordures ménagères et 111 kg de déchets recyclables (bac jaune et vert).
- Refus moyen de tri de 12.76%. (CC Pays Rhénan : 10.22% ; Pays Zorn 10.30% ; Communauté Agglomération Haguenau 17.51%). Un ambassadeur du tri travaille à temps complet depuis le 1^{er} juillet 2018 :
- Sur 455 contrôles à Gries en 2019 :
 - 47.69% de bacs conformes (verts) contre 28% en 2018
 - 43.08% de bacs non conformes (orange) contre 49% en 2018
 - 9.72% de refus de collecte (rouge) contre 23% en 2018

La production globale des déchets pour 2019 est de 10 570 tonnes, soit 607 kg/hab., soit 1.66 kg de déchets par jour

- 3 277 tonnes sont incinérées
- 6 708 tonnes sont recyclées
- 584 tonnes sont enfouies

Déchèteries

- La CCBZ possède 2 déchetteries à Geudertheim et Gries + 1 PAV de déchets verts et gravats à Weyersheim.
- Etude d'optimisation des déchetteries réalisée en 2018, avec validation par le conseil communautaire de novembre 2018 d'avoir à l'avenir une déchetterie centrale et 3 points d'apports volontaires.
- 6 128 tonnes de déchets ont été accueillies dans les déchèteries, dont **2 391 tonnes à Gries** : 49.8% de déchets verts ; 50.2% gravats.

- Un total de 62 256 passages a été comptabilisé sur les 3 déchetteries dont 25 963 enregistrés à **Gries**. 6 281 badges ont été utilisés au moins une fois en 2019 sur 7 785 comptes usagers ouverts. Sur ces 7 785 comptes, 1 184 le sont à Gries et 62 à Gries-Marienthal.
- Les particuliers ont utilisé en moyenne 9.8 entrées sur leur badge en 2019, et les professionnels 6.3 entrées.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport annuel d'activités

16. Rapport d'activités Réseau R-GDS pour l'année 2019 (exercice du 01/10/18 au 30/09/19)

Ce rapport a été transmis par mail aux conseillers avec les convocations au conseil municipal.

Le contrat de concession a été signé le 23 mars 1992 et a été renouvelé officiellement pour une période de 40 ans depuis le 1^{er} septembre 2018. Quelques infos clés sur la concession de GRIES.

- 9.43 kms de réseau de distribution sur la commune ; il n'y a pas eu de nouvelles opérations de développement du réseau entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019. L'extension du réseau Rue du Charbon et rue Neuve (*pour une surface totale de 329 m ; 11 branchements*) sera prise en compte dans le prochain rapport annuel. Une prospection a également été effectuée Rue du Muguet.
- Age moyen du réseau sur l'ensemble de la commune : 19 ans
- 277 points de consommation ; 5 975 MWh acheminés en (6 086 en 2018)
- 19 512 € de dépenses d'investissement (pour 11 remplacements de compteurs)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport d'activités Réseau GDS pour l'exercice du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

17. Compte-rendu d'activités 2019 de la concession de distribution publique d'électricité ES

Ce compte-rendu établi par Strasbourg Electricité Réseaux en sa qualité d'organisme de distribution d'électricité (*Article 21 de la loi NOME, article L2224-31 du CGCT*) a été envoyé avec les convocations au Conseil Municipal.

Parmi les informations spécifiques à retenir pour 2019 :

- 51 677.62 € de travaux ont été réalisés par Strasbourg Electricité Réseaux sur la commune. Il s'agit de 9 raccordements de maisons individuelles et d'une modification de palier technique pour une entreprise.
- Pas d'incidents importants sur les réseaux à noter en 2018, juste 3 petites coupures occasionnelles en mars, juin et octobre, ayant impacté quelques clients.
- Pour la partie « distribution », la commune dispose de 16 postes de transformation électrique, avec un réseau qui se compose :
 - de 37.7 kms de longueur de réseau basse tension (*dont 25 km en aérien et 12.7 km en souterrain*)
 - de 1.7 kms de longueur de réseau haute tension (*dont 0.4 km en aérien et 1.3 km en souterrain*)
- En matière de consommation, ES Réseaux a distribué 10.21 millions de KWh dont :
 - 9.08 millions à 1 418 clients particuliers et professionnels BT <36 kVa
 - 1.07 millions à 7 clients professionnels BT entre 36 et 240 kVa

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport d'activités.

18. Compte-rendu annuel 2019 d'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication (SFR-ALTICE France)

Ce rapport a été transmis par mail aux conseillers avec les convocations au conseil municipal.

Parmi les informations spécifiques à retenir pour 2019 :

- La commune dispose de 1072 prises ; on recense 34 abonnés TV (28 numérique et 6 analogique)
- Chiffre d'Affaires Télévision de 22 K€ en 2019
- Travaux sur réseau rue des Vergers (borne) le 29/05/2019

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport d'activités.

Point divers

Inauguration de la maison commune et de la mairie rénovée

Elle aura lieu le samedi 17 octobre 2020 à 10h30 pour la partie officielle. Une après-midi « portes ouvertes » sera proposée aux habitants de 15h à 17h30 avec la possibilité de visiter également l'accueil périscolaire 3-6 ans à l'école maternelle et le nouveau hall de stockage des ateliers municipaux. La commission « organisation des manifestations officielles » se réunira le 23 septembre pour préparer cet évènement.

Fêtes et cérémonies

M. le Maire Eric HOFFSTETTER évoque la question de l'organisation des différentes manifestations prévues d'ici la fin de l'année : messti (du 08 au 15 novembre) ; fête de Noël des aînés du 06 décembre ; animations du temps de Noël du 12 décembre. Il informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier aux forains pour les prévenir que le messti n'aura pas lieu cette année et qu'il a reçu une délégation juste après.

Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles et futures, du principe de précaution, mais aussi de l'emplacement particulier du messti qui a des incidences sur le fonctionnement de l'école élémentaire, le conseil municipal confirme la décision d'annulation du messti cette année, tout en étant malheureusement conscient de l'incidence de cette décision, tant du point de vue de la population que de celui des forains, qui subiront une perte de revenus d'activités.

Les autres manifestations du 06 (fête de Noël des aînés) et 12 décembre (animations de Noël) seront également annulées.

Nuisances sonores Place de la Mairie

M. le Maire informe le conseil que la commune a posé récemment 4 panneaux d'interdiction de circuler et de stationner pour les véhicules à moteur sur la place centrale du village près de la mairie. Cette place est devenue une place de rencontre pour les jeunes du village et des environs, avec pour conséquence des rodéos et du tapage nocturne, qui ont entraîné de nombreuses plaintes du voisinage. L'arrêté municipal a été transmis au lieutenant de la brigade de gendarmerie, en lui demandant de bien vouloir le faire respecter, y compris avec verbalisation des contrevenants.

Divers

M. le Maire fait part de la réunion du 17/09 avec les communes voisines au sujet d'optimisations foncières concernant notamment les projets de piste cyclable entre Gries et Weitbruch, et la construction de l'ouvrage de retenue d'eau du Bachgraben.

M. le Maire donne des informations également sur l'important retard du chantier de la fibre optique à Gries. Ce projet a été évoqué à plusieurs reprises dans les récents Gries Infos, en annonçant les délais des travaux qui nous ont été donnés à l'époque. La société ROSACE Déploiement, en charge de ce projet, a informé récemment la commune que la phase de commercialisation ne pourra finalement pas avoir lieu avant 2021, vraisemblablement au cours du 2ème semestre. Un retard important a été pris par rapport au planning prévisionnel initial prévu, pour diverses raisons techniques, ce que les élus déplorent (mêmes retards et problèmes au niveau de la Communauté de Communes). Un courrier de mécontentement a été envoyé à la Région Grand Est, maître d'ouvrage du projet, et au Département du Bas-Rhin, co-financier.

M. le Maire fait part d'un courrier de la Direction Régionale des Douanes qui annonce la cessation d'activités de la débitante de tabac. Il précise que la commune dispose d'un délai de 4 mois pour proposer une solution alternative à la fermeture de ce débit de tabac (présentation d'un repreneur).

Agenda

Mardi 22 septembre	14h	Visite de la commission de sécurité à l'église protestante
Mercredi 23 septembre	18h30	Amicale des Maires du Canton de Brumath
	19h	Commission « manifestations officielles »
Dimanche 27 septembre		Elections sénatoriales
Lundi 28 septembre	20h	Conseil Communautaire
Samedi 17 octobre	10h30	Inauguration officielle de la mairie et de l'annexe
	15h-17h30	Portes ouvertes Mairie et Annexe, avec visites du périscolaire 3-6 ans et du hall des ateliers
Lundi 19 octobre	20h	Conseil communautaire
Mardi 27 octobre	19h30	Spectacle VOLP à l'annexe
Lundi 2 novembre	20h	Conseil municipal
Lundi 7 décembre	20h	Conseil Municipal
Jeudi 7 janvier 2021	19h30	Cérémonie des Vœux à la salle des Fêtes de l'Espace la Forêt

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 22h10.

Affiché le 23 septembre 2020

Retiré le

La rapporteur

Mme Emmanuelle PARISSE

Ont signé le présent procès-verbal

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Claude KERN
Pouvoir à Maxime KERN

M. Jacky NOLETTA, Adjoint

M. Maxime KERN

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe
Pouvoir à Michèle NAVE

Mme Sabrina KIMMICH

Mme Véronique IFFER, Adjointe

M. Pierre KOCH

Mme Michèle NAVE, Adjointe

Mme Sabine KROMMENACKER

M. Patrick SIMON, Adjoint

M. François LAEUFER

M. Julien ANCKLY

Mme Joan MAAGER

Mme Paola DI MICHELE

Mme Carole METZ
Pouvoir à Paola DI MICHELE

M. Thibaud DORSCHNER

Mme Emmanuelle PARISSE

Mme Géraldine FURST

M. Philippe SCHILLING
Absent sans pouvoir

Mme Agnès GUILLAUME

M. Alain VOLTZENLOGEL

M. Richard VOLTZENLOGEL